



Département de la Mayenne
Arrondissement de Laval
Commune de BEAULIEU-SUR-LOUDON

N°2022-059

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mardi 6 septembre 2022

Date de convocation : 01/09/2022
Date d'affichage 01/09/2022

L'an deux mil vingt-deux le mardi 6 septembre à 20h30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Anthony ROULLIER, Maire.

Nombre de conseillers : 12
Nombre de présents : 9
Nombre de votants : 12
Procurations : 3

Étaient présents : Madame Danielle GUILLERME-CAOUS, Monsieur Pascal LIVENAIS, Madame Alexandra FOUCAULT, Madame Béatrice GUEGAN, Madame Florence CHASSÉ, Monsieur Nicolas GAZENGEL (arrivé à 21h37), Madame Véronique BOISARD, Madame Anaïs LAUTRU, Monsieur David LECARPENTIER (arrivé à 20h59).

Étaient absents excusés : Monsieur Bernard THIREAU a donné pouvoir à Madame GUILLERME-CAOUS, Monsieur Julien MOREAU a donné pouvoir à Madame Béatrice GUEGAN, Monsieur Nicolas GAZENGEL a donné pouvoir à Monsieur Anthony ROULLIER jusqu'à son arrivée à 21h37.

Formant la majorité des membres en exercice, Madame Florence CHASSE a été élue secrétaire de séance.

Remboursement charge fuite d'eau

Les locataires d'un logement communal ont eu une fuite d'eau après compteur donc à charge du propriétaire de la canalisation privée.

Une demande de la part du locataire ainsi que de la commune auprès de Suez ont été faites pour un dégrèvement dans le cadre de la loi Warsmann.

Un dégrèvement a été accordé mais il reste à charge aux locataires un montant de 104.76 €.

Une demande écrite a été envoyée à la mairie pour prise en charge de cette somme.

Après débats et échanges avec les membres du conseil municipal, Monsieur le Maire propose de rembourser la somme de 104.76 € aux locataires.

Délibération adoptée après vote à main levée, par :

Pour : 12 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

Pour copie conforme,
A BEAULIEU-SUR-LOUDON, le 6 septembre 2022
Le Maire, Anthony ROULLIER